

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MARDI 25 JUIN 2019 à 18 h 30

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 25 juin 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, Mr AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. MEYNARD Jean-Claude, Mme JUILLIA Jacqueline, Mr ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, Mr BORDES Michel, Mme OGIER Marie, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, Mr VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, Mme FERRAND Isabelle, Mr SIMONITI Jean-Claude, Mr DUBOIS Louis-Paul, Mr RAYSSAC Pascal.

Etaient représentés :

- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Monsieur LAUZZANA Michel pouvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Madame FERRAND Isabelle.
- Madame PAILHORIE Anne pouvoir à Monsieur AMELING Christian.
- Madame BIFFIGER PEYRANI Isabelle pouvoir à Monsieur SIMONITI Jean-Claude.

Absents :

- Madame ALEMAN Marie-Noëlle.
- Monsieur VINCENT Jeanne.

Monsieur Christian AMELING a été désigné secrétaire de séance.

2019.52 OBJET : CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA COMMUNE ET L'AGGLOMÉRATION D'AGEN SUITE A L'EXTENSION DU RÉSEAU ASSAINISSEMENT POUR LES SANITAIRES DE SAINTE-RADEGONDE.

VOTE : Pour : 27

Mes chers collègues,

1- Exposé des motifs :

Dans le cadre des travaux de mise en conformité et d'enfouissement du branchement électrique de l'église de Sainte Radegonde, la Commune de Bon-Encontre a proposé à l'Agglomération d'Agen d'étendre le réseau d'assainissement des eaux usées afin de créer un sanitaire public dans l'enceinte du cimetière de Sainte Radegonde.

L'opération s'est déroulée en mai 2018 et a consisté en la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eaux usées, diamètre 160mm sur 110ml en tranchée commune avec Enedis.

Le bâtiment sanitaire réalisé en mai 2019 servira essentiellement aux jardiniers des 21 jardins familiaux à proximité, au public lors des manifestations dans l'église (messes, concerts, expositions...) et au cimetière (installation ouverte au public) pour mise en conformité.

Le coût de cette opération s'est élevé à 11 037,45€ HT, la commune ayant fait l'avance financière auprès de l'entreprise. Les travaux d'assainissement relèvent de la compétence de l'Agglomération d'Agen et de ce fait sera amenée à rembourser la collectivité.

En effet et en application des dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi « MOP », l'Agglomération peut confier à la Commune ses attributions de maîtrise d'ouvrage selon les modalités d'organisation et de financement, définies par une convention.

Pour cela il a été établi une convention de mandat avec l'Agglomération d'Agen (**projet de convention en annexe 15**).

En conséquence, je vous propose, mes Chers Collègues d'autoriser Monsieur le Maire à

- **SIGNER** la convention de mandat avec l'Agglomération d'Agen portant sur l'extension du réseau d'assainissement à Sainte Radegonde pour un montant de 11 037,45€ HT avec une marge de 10%
- **SIGNER** toutes pièces afférentes à ces travaux.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de mandat avec l'Agglomération d'Agen portant sur l'extension du réseau d'assainissement à Sainte Radegonde pour un montant de 11 037,45€ HT avec une marge de 10%.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes pièces afférentes à ces travaux.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 27 juin 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre TREY D'OUSTEAU

